

Paris, 4 mars 2008



**TEAMLOG**

**AUGMENTATION DE CAPITAL DE 18,6 M€ AVEC DROITS PREFERENTIELS DE SOUSCRIPTION AU PRIX UNITAIRE DE 4,25 EUROS PAR ACTION**

**TEAMLOG annonce le lancement d'une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription pour un montant total d'environ 18,6 millions d'euros afin de financer l'acquisition de INNETIS.**

Cette opération fait suite au protocole signé, en date du 5 mars 2007 avec effet au 31 mars 2007, entre Groupe OPEN et TEAMLOG, par lequel Groupe OPEN a cédé à TEAMLOG sa filiale INNETIS, pour un montant de 18,5 millions d'euros. La présente opération a ainsi vocation à financer cette acquisition qui a fait l'objet d'un crédit vendeur. Groupe OPEN participera à cette opération par compensation de tout ou partie de sa créance vis-à-vis de TEAMLOG résultant de cette cession.

**Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, 41 actions existantes donnant droit de souscrire 10 actions nouvelles au prix unitaire de 4,25 euros.**

Chaque actionnaire de TEAMLOG recevra un droit préférentiel de souscription ("DPS") par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 5 mars 2008.

Pour souscrire, 41 DPS permettront d'acquérir 10 actions nouvelles, au prix de 4,25 euros par action.

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 6 mars 2008 et se terminera le 19 mars 2008.

Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché Eurolist d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010591495.

Les souscriptions à titre réductible seront admises. Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sur le marché Eurolist d'Euronext Paris devraient intervenir le 3 avril 2008.

GROUPE OPEN souscrira sa part et s'est engagé à souscrire les actions non souscrites par le public

Les termes de l'augmentation de capital sont décrits dans le prospectus ayant reçu le visa N°08-038 en date du 3 mars 2008. Il est composé :

- du document de référence de TEAMLOG enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mai 2007 sous le numéro D.07-511;
- d'une actualisation dudit document de référence enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 décembre 2007 sous le numéro D.07-0511-A01;
- d'une actualisation dudit document de référence enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2008 sous le numéro D.07-0511-A02;
- d'une note d'opération.

Créée en 1991 et cotée à la Bourse de Paris, compartiment C d'Euronext Paris depuis juillet 1998, TEAMLOG, filiale de Groupe OPEN, est spécialisée dans les métiers du conseil, de l'infogérance et de l'intégration des systèmes. En 2007, TEAMLOG a réalisé 162 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé. Forte d'environ 2 300 collaborateurs, TEAMLOG dispose d'implantations sur l'ensemble de l'hexagone, ainsi qu'à Barcelone, Madrid, Londres et Montréal.

Code ISIN : FR000006496

[www.teamlog.com](http://www.teamlog.com)

**Contact : Vincent TEMPELAERE**, Directeur Général, Administration & Finances – T : 04.76.61.37.89  
Vincent.tempelaere@teamlog.com

---

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières de TEAMLOG ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'une quelconque offre publique de*

*vente portant sur des actions aux États-Unis.*

*Au Royaume-Uni, le présent communiqué est uniquement destiné (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 du Royaume-Uni (l' "Ordonnance") ou qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a)-(d) de l'Ordonnance ou (ii) à d'autres personnes auxquelles la Société peut légalement transmettre une invitation ou une incitation à investir conformément à l'Ordonnance (ces personnes étant ci-après dénommées les "personnes habilitées"). Tout investissement, toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué et toute invitation, encouragement ou incitation à souscrire, acquérir ou investir des valeurs mobilières de la Société est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.*

---